



DEMANDE DE RÉSERVATION POUR LA LOCATION D'UN VÉHICULE

- ~~Minibus (9 places)~~
(en panne) Camionnette Camionnette avec pont élévateur

Nom du club / Locataire

Nom et prénom du locataire responsable et conducteur principal

Adresse

Code Postal

Localité

Téléphone (*obligatoire où vous êtes joignable pendant la journée*)

Adresse courriel

Nom et prénom du 1^{er} conducteur supplémentaire

Nom et prénom du 2^{ème} conducteur supplémentaire

Type de location

- Location associative Location privée

Motif

Destination

Date et heure de début de location

Date et heure de fin de location



Remarque

Nous (le demandeur), nous nous engageons à:

- **Remettre le véhicule dans son état initial** et de nous conformer aux indications des responsables communaux.
- **Respecter le matériel.**
- **Déclarer** auprès du secrétariat communal **toute irrégularité survenue** (matériel endommagé ou détruit, accident, etc.).
- **En cas de panne, veuillez s.v.p. vous faire assister par l'A.C.L. (Automobile Club du Luxembourg) en composant le numéro +352 26000.** Vous trouverez la carte de membre dans la farde des documents du véhicule.
- Le véhicule est mis à la disposition avec son plein de carburant, et doit être restitué avec le plein effectué, accompagné du ticket de caisse. Si le plein de carburant n'est pas fait et/ou si le ticket fait défaut, le conducteur doit payer une taxe de procédure forfaitaire à hauteur de 50€ ainsi que le complément de carburant manquant. Les frais du carburant sont exclusivement à charge de l'utilisateur.
Ce dernier est responsable de tous les dommages découlant du remplissage du réservoir avec un carburant non approprié.
- ~~Pour le **minibus Renault Trafic bleu** — plaque SF 564 :
la taxe de location à payer s'élève à 20 € par jour et à 50 € par weekend.~~
- Pour la **camionnette Ford Transit rouge** – plaque BL 597 :
la taxe de location à payer s'élève à 20 € par jour et à 50 € par weekend.
- Pour la **camionnette Ford Transit blanche** (avec pont élévateur) – plaque FC 7606 :
la taxe de location à payer s'élève à 50 € par jour et à 80 € par weekend.
en cas d'accident, une franchise de 1620,92 € s'applique suivant les conditions de la compagnie d'assurance.

Lieu, date et signature du demandeur

Le demandeur certifie avoir pris connaissance du règlement en vigueur concernant la mise à disposition d'une Camionnette ou d'un Minibus et accepte les conditions y relatives.

Le présent formulaire n'est valable qu'après accord et signature du responsable communal. Il est à remettre au service Biergerzenter de la commune de Sanem au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de la location.

la secrétaire,

Manon Greven



la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz